

République Française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

COMMUNE DE BATZENDORF

Procès-verbal du Conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers absents : 3

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le deux avril à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie

sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance : Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Noël BURG, Mme Laurence BENDER, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Geoffrey LANG, Mme Tania LAZARUS, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, Mme Estelle OHLMANN, M. Jean-Marie STEINMETZ, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Membre entré en cours de séance : Mme Nathalie ANTONI au point n°5 « budget primitif de l'exercice 2024 ».

Membres absents excusés : M. Kévin DEBES, M. Sébastien FUCHS, M. Eric HIRSCH.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du 20 février 2024
- Affectation des résultats 2023
- Impôts locaux 2024 – vote des taux communaux
- Budget primitif de l'exercice 2024
- Modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'A.T.S.E.M. principal 2^{ème} classe
- Points d'informations- divers

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

n°1.- Délibération 2024/07 (Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées)

objet : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal à chacune de ses séances doit désigner son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Richarde BONATI-VELTEN comme secrétaire pour la séance de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Monsieur Patrick SCHNEIDER, secrétaire général de mairie.

n°2.- Délibération 2024/08 (Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées)

objet : Adoption du procès-verbal du 20 février 2024

Après rappel des décisions prises lors de la dernière séance du conseil municipal, le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 qui leur a été communiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2024.

n°3.- Délibération 2024/09 (Finances locales – décisions budgétaires)

objet : Affectation des résultats 2023

Le Maire précise qu'en vertu de la loi du 28 décembre 1999 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Au vu du compte administratif 2023, présentant un résultat excédentaire de 1 185 077,14 € à la section de fonctionnement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter un montant de 381 405 € au compte de réserve 1068 (couvrant le déficit d'investissement 2023 + le solde des restes à réaliser) et le surplus, soit 803 672,14 € en report à nouveau.

n°4.- Délibération 2024/10 (Finances locales – fiscalité)

objet : Impôts locaux 2024 – vote des taux communaux

Au regard de l'état n°1259 fourni par les services fiscaux, le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales perçues par la Commune pour 2024 et le total du produit fiscal à taux constants.

Après avoir délibéré sur le produit fiscal attendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit, en n'appliquant aucune variation par rapport à l'année précédente :

	Taux 2023	Taux 2024	Bases prévis. 2024	Produit correspondant
Taxe Foncière Bâtie	23,69	23,69	922 100	218 445
Taxe Foncière Non Bâtie	29,14	29,14	62 900	18 329
Taxe d'Habitation	10,91	10,91	7 300	796
			Total	237 570 €

n°5.- Délibération 2024/11 (Finances locales – décisions budgétaires)

objet : Budget primitif de l'exercice 2024

Le Maire présente au Conseil municipal les orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement (vote au niveau du chapitre)	1 584 860,92 €	1 584 860,92 €
Investissement (vote au niveau du chapitre sans opération)	1 248 811,94 €	1 248 811,94 €

n°6.- Délibération 2024/12 (Fonction publique – personnel contractuel)

objet : Modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'A.T.S.E.M. principal 2^{ème} classe

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 19 février 2019 créant un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 20/35^{ème} au cycle de travail annuel, pour assurer les fonctions d'assistant éducatif petite enfance. Cet emploi qui est actuellement pourvu par voie contractuelle sur le fondement de l'article L.332-8.6° du Code général de la fonction publique a fait l'objet d'une première augmentation de la durée hebdomadaire de service par délibération du 26 novembre 2019 pour la porter à 22/35^{ème} afin de permettre à l'agent occupant le poste de disposer d'un temps de préparation à la réalisation des activités

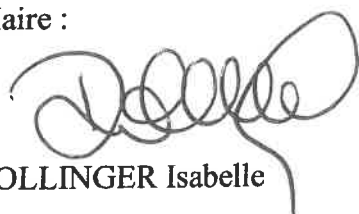
pédagogiques en dehors des heures de classe. Le Maire précise que désormais en sus, l'ATSEM est également chargé d'assurer l'accompagnement des enfants inscrits au transport scolaire dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal entre Batzendorf et Wintershouse mis en place depuis la dernière rentrée scolaire. En l'occurrence son poste de travail nécessite un nouveau changement de durée hebdomadaire.

Considérant la saisine du Comité Social Territorial le 5 janvier 2024 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 25/35^{ème} la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, pourvu actuellement par voie contractuelle, à compter du 1^{er} mai 2024.

Après diverses informations communiquées par la municipalité, la séance est clôturée à 22h.

Suivent les signatures du

Maire :



DOLLINGER Isabelle

Secrétaire de séance :



BONATI-VELTEN Richarde

PV approuvé par délibération n° 2024/14 du 24 juin 2024
mis en ligne le 28 juin 2024